

SUIVI MÉDICAL

Swiss Ice Skating veut s'assurer que ses athlètes bénéficient d'un suivi médical optimal tout au long de leur carrière sportive et qu'elles ou ils restent en bonne condition physique et mentale. Cela signifie qu'elles ou ils doivent être surveillé·e·s de manière appropriée et recevoir les meilleurs soins possibles en cas d'accident ou de blessure.

Swiss Ice Skating collabore avec un **médecin de la fédération (Chief Medical Officer = CMO)** qui assure le suivi médical des athlètes du **Cadre National de Patinage artistique et de Danse sur glace**.



CMO Swiss Ice Skating :

Dr. med. Walter O. Frey

Klinik Hirslanden, Witellikerstrasse 40, 8032 Zürich

+41 44 387 39 30 / +41 79 431 75 28

welcome.walterofrey@hin.ch / www.hirslanden.ch

- Tests médicaux et contrôles de performance des athlètes ([Examen médico-sportif](#)) ;
- Médecine d'urgence (téléphone/contact en ligne et orientation vers des centres/médecins spécialisés selon les besoins) ;
- Collaboration sur des projets/concepts/workshops de la fédération (par ex. prévention sportive, nutrition, etc.).

A noter que **Swiss Olympic** propose une liste d'établissements médicaux dont l'offre s'adresse spécialement au milieu du sport par les labels « [Swiss Olympic Medical Center](#) » et « [Sport Medical Base approved by Swiss Olympic](#) ».

En outre, **Swiss Ice Skating** a signé une convention de collaboration dans le domaine de la prévention de la santé et des problèmes médicaux liés au sport chez les jeunes athlètes avec le **Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)**, et son centre [SportAdo](#) en particulier, à l'intention des sportives et sportifs de tous niveaux de **Swiss Ice Skating** basé·e·s en Romandie.

• Athlètes du Cadre National A / Élite et Relève

Les athlètes du **Cadre National A** (en Patinage artistique et en Danse sur glace) peuvent à tout moment s'adresser directement au **CMO**. En accord avec le **CMO**, les athlètes sont tenu·e·s d'informer le chef du Sport de performance des mesures médicales devant être prises. En outre, les

athlètes du **Cadre National A** sont tenu-e-s de visiter une fois par saison le **CMO** pour un contrôle médical (**EMS**) obligatoire.

IMPORTANT !

Pour bénéficier d'une prise en charge financière par **Swiss Ice Skating**, chaque athlète du **Cadre National A** doit effectuer son contrôle médical annuel (**EMS**) auprès du CMO **avant le 30 septembre de chaque année**. La prise de rendez-vous doit être effectuée **chaque année avant le 31 mai** directement auprès du secrétariat du **Dr. med. Walter O. Frey** (+41 44 387 39 30 / welcome.walterofrey@hin.ch).

• Autres athlètes des cadres (Cadre National B / Cadre Régional)

Afin de s'assurer d'un excellent suivi en termes de santé physique et mentale, il est fortement recommandé aux athlètes du **Cadre National B** (en Patinage artistique et en Danse sur glace), ainsi qu'aux athlètes du **cadre régional** de **Swiss Ice Skating**, de se faire examiner régulièrement (au moins une fois par saison) par un médecin du sport d'un « [Swiss Olympic Medical Center](#) » ou d'un « [Sport Medical Base approved by Swiss Olympic](#) » comme d'y passer un contrôle médical annuel (**EMS**) (à la charge financière de l'athlète).

• Candidat-e-s à PISTE

Les candidat-e-s au programme **PISTE** doivent être en mesure de présenter obligatoirement au début de leur session de tests physiques, une attestation médicale d'aptitude délivrée par un médecin du sport et certifiant le contrôle par un examen médico-sportif (**EMS**) datant de moins de 18 mois (à la charge financière de l'athlète).

INFORMATIONS ET CONTACT :

Richard Leroy (richard.leroy@swissiceskating.ch),

Chef du Sport de performance en Patinage artistique et Danse sur glace

Ittigen, le 31 mars 2024